

Filières de transition

DOCUMENT EXPLICATIF

Les filières de transition s'adressent aux élèves jurassiens et jurassiennes en fin de scolarité obligatoire qui n'ont pas trouvé de solution de formation à la fin de leur 11^e année d'école. L'admission dans une filière n'est pas garantie : elle dépend des places disponibles et de la motivation des candidat-e-s à s'investir dans la mesure proposée.

Après avoir remis la demande d'admission, les élèves doivent continuer leurs recherches d'une place de formation : les contrats d'apprentissage et de préapprentissage doivent être conclus avant le début de la formation (en principe au 1^{er} août 2017). Toutefois, ils peuvent être exceptionnellement signés jusqu'aux vacances d'automne.

En cas de changement de projet, les élèves sont prié-e-s d'annuler dans les meilleurs délais et par écrit leur inscription auprès du Centre d'orientation scolaire et professionnelle.

La décision d'admission est prise par le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). La formule d'inscription ne constitue en aucun cas une admission définitive.

1 Procédure d'inscription

1. Demander une formule d'inscription au secrétariat de l'école secondaire ou au Centre d'orientation scolaire et professionnelle : la formule est également téléchargeable sur le site www.jura.ch/cos. Pour les inscriptions hors canton (*ceff* à Moutier et *ESTER* à La Chaux-de-Fonds) se référer à la rubrique « Filières de transition hors canton ».
2. Compléter la formule d'inscription sans oublier les indications obligatoires : un dossier incomplet n'est pas pris en compte et est retourné pour être complété.
3. Signer le document : les signatures de l'élève et des parents sont indispensables.
4. Transmettre la formule d'inscription à l'école afin que cette dernière puisse y joindre les bulletins scolaires : le délai d'inscription est fixé au 30 avril 2017.
5. Prendre contact avec le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et fixer un rendez-vous. Les candidat-e-s et leurs parents conviennent d'une rencontre avec un-e conseiller-ère en orientation. Ensemble, ils précisent le projet de l'élève et ses motivations. Ils déterminent une éventuelle solution de rechange au cas où la demande d'admission ne pourrait être retenue.
6. La conseillère ou le conseiller en orientation transmet son préavis au CEJEF. Une demande qui n'a pas été préavisée par un-e conseiller-ère en orientation ne sera pas traitée.
7. Une confirmation d'inscription sera envoyée dès que la demande aura été enregistrée par le Centre d'orientation scolaire et professionnelle : l'école secondaire est avertie de l'inscription.
8. La décision définitive d'admission sera annoncée avant les vacances d'été. Le CEJEF se réserve le droit de mettre en place une sélection dans le cas où le nombre d'inscriptions dépasserait le nombre de places disponibles.

2 Les différentes filières

2.1 Option orientation

Il s'agit d'une mesure de préparation scolaire destinée aux élèves ayant effectué le degré 11 et qui doivent consolider leurs connaissances scolaires en vue d'accéder à une école (Ecole de commerce, Ecole de culture générale, Lycée cantonal), à la section maturité professionnelle intégrée d'une école professionnelle ou d'entreprendre une formation professionnelle initiale. Elle dure 1 an et est rattachée à la Division santé-social-arts du *CEJEF* à Delémont. L'année débute par une phase d'accueil durant laquelle les élèves découvrent l'équipe pédagogique et l'établissement. Puis une phase d'identification de 4 semaines, ponctuée de tests d'aptitudes en français, mathématiques et allemand notamment, permet de les placer dans les 2 voies offertes, à savoir :

- **Raccordement** – accès à une filière générale du secondaire II;
- **Préparation** – accès à un apprentissage exigeant, accès éventuel à l'Ecole de commerce ou à l'Ecole de culture générale. L'enseignement est adapté aux besoins individuels des élèves.

Des possibilités de réajustement de trajectoire sont toujours possibles en cours d'année scolaire. Des informations détaillées peuvent être obtenues sur le site www.ds2a.ch, rubrique « Les formations » ou www.orientation.ch/ecoles.

2.1.1 Conditions

- Etre domicilié-e dans le canton du Jura
- Achever sa dernière année de scolarité obligatoire au degré 11 lors de l'inscription
- Motivation à perfectionner ses connaissances scolaires

Délai d'inscription : obligatoirement avant le 30 avril 2017

2.2 Option projet professionnel

Cette dernière accueille des adolescent-e-s libéré-e-s de la scolarité obligatoire sans réel projet de formation. Elle vise la découverte et le développement de connaissances pratiques et techniques dans différents domaines professionnels, la consolidation des acquis scolaires et l'élaboration d'un choix professionnel.

Rattachée à la Division artisanale du *CEJEF* à Delémont, l'Option projet professionnel dure 1 an. Le programme prévoit 2 jours par semaine de travail scolaire de base y compris un moment réservé à la réflexion autour du projet professionnel et 3 jours d'activités spécifiques durant lesquels les jeunes découvrent, exercent et appliquent des gestes professionnels dans différentes situations pratiques et concrètes. Des informations détaillées peuvent être obtenues sur le site www.divart.ch, rubrique « Nos formations » ou www.orientation.ch/ecoles.

2.2.1 Conditions

- Etre domicilié-e dans le canton du Jura
- Achever sa dernière année de scolarité obligatoire lors de l'inscription
- Eventuelles difficultés sur le plan scolaire
- Volonté d'explorer un éventail large de métiers et d'activités professionnelles et motivation à définir un projet professionnel réaliste

Délai d'inscription : obligatoirement avant le 30 avril 2017

3 Filières de transition hors canton.

Pour des questions de proximité géographique ou de spécificité de l'offre, les élèves qui terminent leur scolarité obligatoire dans le Jura ont la possibilité, moyennant l'accord des autorités jurassiennes compétentes, de s'inscrire à une filière de transition scolaire ou professionnelle dans un établissement d'un canton voisin (Berne ou Neuchâtel). Il s'agit de :

- l'Année de préparation professionnelle (section pratique) au *ceff* (centre de formation professionnelle, Berne francophone) de Moutier;
- l'Unité Préapprentissage (voies orientation et raccordement) dans le cadre d'*ESTER* à La Chaux-de-Fonds.

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur le site www.orientation.ch/ecoles.

3.1.1 Conditions

- Etre domicilié-e dans le canton du Jura
- Achever sa dernière année de scolarité obligatoire au degré 11 lors de l'inscription
- Eventuelles difficultés sur le plan scolaire
- Pour *ESTER* à La Chaux-de-Fonds, remplir le formulaire électronique à télécharger sur le site www.cifom.ch et l'annexer à la formule d'inscription jurassienne
- Formule d'inscription jurassienne à transmettre au Centre d'orientation scolaire et professionnelle afin que la demande puisse être préalablement traitée par le CEJEF

Délai d'inscription : dès que possible, mais au plus tard jusqu'au 31 mars 2017

4 Conditions financières

4.1 Canton du Jura

L'inscription à une filière de transition dans le canton du Jura est gratuite. Aucun écolage n'est perçu pour les élèves domicilié-e-s sur territoire jurassien. Les supports de cours et le matériel nécessaire à la formation sont, en revanche, à la charge des participant-e-s. Ceux-celles qui suivent une filière de transition ne perçoivent pas d'indemnités mais peuvent déposer une demande de bourse auprès de la Section des bourses (www.jura.ch/bourses) qui examinera si les conditions financières pour l'octroi d'une aide sont remplies.

4.2 Cantons de Berne et Neuchâtel

Le canton du Jura prend en charge les frais généraux de formation (contribution cantonale) pour les candidat-e-s domicilié-e-s sur territoire jurassien dont l'admission à une filière de transition a été prononcée par le CEJEF. Les autres frais (écolage, supports de cours, matériel, taxes diverses, etc.) sont à leur charge. Ils-elles peuvent déposer une demande de bourse auprès de la Section des bourses (www.jura.ch/bourses) qui examinera si les conditions financières pour l'octroi d'une aide sont remplies.

4.3 Pour plus d'informations

Centre d'orientation scolaire et professionnelle
Rue du Banné 23
Case postale 145
2900 Porrentruy

Tél. 032 420 34 70 (08h00–11h30) · courriel: secr.cos@jura.ch

Ce document explicatif est à conserver par l'élève et son-sa représentant-e légal-e.

Filières de transition - Année scolaire 2017-2018

DEMANDE D'INSCRIPTION

1. Choix de la structure

Option orientation Ceff, Moutier (section pratique)
Option projet professionnel ESTER, La Chaux-de-Fonds
Voie :

2. Données personnelles

Prénom : _____ Nom : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Adresse E-mail : _____ Téléphone : _____

3. Pour les personnes de nationalité étrangère

Nationalité : _____
Statut/permis de séjour : B C F N L
En Suisse depuis : _____ années
Langue maternelle : _____
Uniquement pour les élèves allophones – compétences langagières en français :

4. Représentant-e légal-e

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____

5. Motivations – à compléter par l'élève (raisons, idée de métier, projets d'avenir, etc.)

6. Situation scolaire

École actuellement fréquentée : _____

Classe/profil (niveaux et option) : _____

Degré suivi : _____ Année scolaire effective : _____

Nom du/de la maître-sse de classe/module : _____

7. Avis des parents (ou représentant-e légal-e)

8. Besoins particuliers (à compléter par les parents ou représentant-e légal-e)

L'élève nécessite un suivi et un accompagnement spécifique

Lequel :

9. Signature

Elève

Parents ou représentant-e légal-e

Lieu et date

L'école est avertie de l'inscription par le Centre d'orientation scolaire et professionnelle.

La transmission de la présente formule d'inscription constitue une demande d'admission. Il ne s'agit pas d'une inscription définitive dans la ou les structure(s) choisie(s). La demande d'admission sera traitée par le CEJEF qui transmettra une décision ou une information aux parents et à l'élève au plus tard à la fin de l'année scolaire. En cas de changement de projet, nous vous prions d'en informer le Centre d'orientation scolaire et professionnelle.

10. Envoi

L'inscription doit être adressée au :
Centre d'orientation scolaire et professionnelle
Rue du Banné 23
Case postale 145
2900 Porrentruy

Au plus tard le 31 mars 2017 pour les filières de transition hors canton

Au plus tard le 30 avril 2017 pour les filières de transition jurassiennes

Joindre à la formule d'inscription

- Copies des bulletins scolaires de 9^e, 10^e et 1^{er} semestre de 11^e
- Pour ESTER à La Chaux-de-Fonds remplir le bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.cifom.ch

Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné pour être complété.